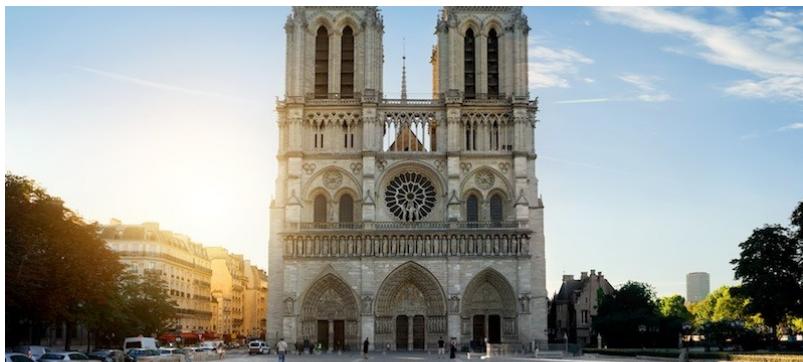


Escapade à Paris

Hébergement sur navire Croisieurope 4 ancrés
du 07 au 10 mars 2026 - 4 jours / 3 nuits

A partir de 599 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

Logement à bord d'un navire 4 ancrés
Formule all inclusive à bord

Visite de la Cathédrale Notre Dame de Paris

Visite de Montmartre

J1 : MARSEILLE / PARIS

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Lyon. Arrêt détente en cours de route et continuation jusqu'à Mâcon, Beaune. Déjeuner libre. Puis, toujours par l'autoroute, nous atteignons Paris, « la ville lumière ». Installation dans les cabines. Présentation de l'équipage. Dîner et soirée « titi parisien » à bord du bateau. Logement

J2 : PARIS

Petit déjeuner puis **excursion de la journée dans Paris**. Départ avec votre guide et **visite panoramique de cette magnifique capitale** avec : l'Arc de Triomphe et la plus belle avenue du monde « les Champs-Elysées », l'Opéra Garnier... Promenade sur la rive gauche et place de la Concorde. Continuation de la visite et passage devant la bibliothèque nationale, la Bastille, le quartier Latin, le Louvre, l'opéra Garnier, la place Vendôme avec la place et le palais du Trocadéro sans oublier la célèbre Tour Eiffel (ascension non incluse). Déjeuner à bord. Dîner à bord. Logement.

J3 : PARIS

Après le petit-déjeuner, départ pour la **visite** d'un monument emblématique de Paris, la cathédrale Notre Dame de Paris. Fondée en 1163, la cathédrale Notre-Dame de Paris se dresse au cœur de l'île de la Cité et de Paris et est le témoin vivant de 850 ans d'histoire ! Le 15 avril 2019, un incendie de grande ampleur a partiellement détruit la partie haute de la [cathédrale Notre-Dame de Paris](#). Après cinq années de travaux, le célèbre monument rouvre ses portes le 8 décembre 2024. Vous découvrirez, accompagnés de votre guide, cet édifice, témoin de l'histoire de Paris depuis sa construction. Déjeuner à bord. L'après-midi sera consacrée à la **visite guidée du vieux Montmartre**. Vous verrez la basilique du Sacré-Cœur élevée à la fin du XIX^e siècle. Ce quartier reste le décor privilégié des peintres, sculpteurs et poètes de tous les temps. Retour à bord en fin de journée. Dîner de gala et logement.

J4 : PARIS / MARSEILLE

Petit-déjeuner. Débarquement en début de matinée. Reprise de l'autocar et départ vers le sud de la France par l'autoroute. Déjeuner libre. Après-midi, retour direct vers Marseille où l'arrivée est prévue en fin de journée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en cabine en bateau 4 ancrés
La pension complète
La formule all inclusive à bord
La visite guidée panoramique de paris en journée le J2
La visite guidée de Montmartre en 1/2 journée le J3
La visite guidée de la cathédrale Notre Dame de Paris
Les soirées animées à bord
Les taxes portuaires
Les assurances assistance / rapatriement et annulation

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément cabine individuelle : 210 € / personne (nombre limité nous consulter)
Le supplément Pont Supérieur 95 € / personne
Les déjeuners de route
Les pourboires et les dépenses personnelles

FORMALITES : Carte nationale d'identité en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

Pour des raisons de sécurité, la compagnie et le capitaine du bateau sont seuls juges pour modifier l'itinéraire de la croisière.

Formule All Inclusive* : La formule All Inclusive comprend les boissons aux repas (eau, vin, bière, jus de fruits à discrétion et un café par personne) ainsi que les boissons au bar (sauf champagne et carte des vins).



En partenariat avec

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Pour les croisières maritimes, fluviales et les voyages aériens, les conditions d'annulation, par personne, sont les suivantes :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

10 % du montant du voyage de 60 à 46 jours

25 % du montant du voyage de 45 à 31 jours

50 % du montant du voyage de 30 à 16 jours

75 % du montant du voyage de 15 à 5 jours

100 % du montant du voyage moins de 5 jours avant le départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par e mail, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit faire parvenir à ASSUREVER sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants ascendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise de 15€ par personne, de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ; la guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ; l'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne jusqu'à 7 jours du départ à une personne remplissant les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais de cession. Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyagiste dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).